

Communiqué de presse

Ville de Gatineau, lauréate nationale du Prix À part entière 2014 dans la catégorie Municipalités et MRC!

Drummondville, le 28 novembre 2014 – L'Office des personnes handicapées du Québec tient à féliciter la Ville de Gatineau, lauréate nationale du Prix À part entière 2014 dans la catégorie Municipalités et MRC. Ce prix lui sera remis aujourd'hui en présence de M^{me} Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique et responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Devant un parterre composé de nombreux dignitaires, les représentants de la Ville de Gatineau se verront aussi attribuer une bourse de 10 000 \$, qui devra être utilisée pour un projet ou un service qui a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. La candidature a été sélectionnée par un jury national composé de M. Stéphane Laporte, porte-parole du Prix, de M^e Jacques Frémont, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, de M^e Normand Jutras, curateur public du Québec, de M^e Marie-Douce Fugère, avocate, et d'Anne Hébert, directrice générale par intérim de l'Office. Notons que la remise du Prix À part entière se tiendra lors d'une cérémonie officielle au Salon rouge de l'hôtel du Parlement, afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées, qui se tient le 3 décembre.

Ville de Gatineau

Les actions visant à accroître la participation sociale des personnes handicapées ne sont certes pas étrangères à la Ville de Gatineau. Quatrième ville en importance au Québec, elle figure avantageusement parmi les municipalités qui ont rapidement embrassé leurs responsabilités à l'égard de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Déterminée à s'acquitter adéquatement de ses obligations, elle se dotait dès 2006 d'un cadre de référence pour l'accessibilité universelle, celui-ci faisant incidemment suite à une politique dont s'était déjà dotée l'ancienne ville de Hull en 1985. Outre ce nouveau cadre de référence, la Ville de Gatineau s'est aussi démarquée par une adoption annuelle rigoureuse d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées et par la formation d'un comité de suivi de sa mise en œuvre auquel contribuent quatorze partenaires du milieu.

Gatineau ne compte plus les réalisations à la faveur de la participation sociale des personnes handicapées. L'Office lui octroyait d'ailleurs en 2010 un prix régional pour son programme de soutien aux initiatives du milieu favorisant la participation sociale des personnes handicapées.

Faut-il s'en étonner, depuis la création du comité de suivi, Gatineau a multiplié les partenariats et les collaborations dans tous les domaines, que ce soit en vue de rendre accessibles ses lieux, ses services et ses documents destinés au public, de donner accès aux camps de jour aux enfants handicapés, de favoriser la participation des personnes handicapées aux activités régulières de loisirs et de sports, de faire l'acquisition d'équipements spécialisés, pour n'en nommer que quelques-uns.

La Ville de Gatineau se démarque particulièrement par la complicité qui s'est développée au fil des ans entre les intervenants et intervenantes des milieux associatif et institutionnel et la Ville, entre autres grâce à l'implication de l'agente embauchée en 2007 pour voir à la mise en œuvre du plan d'action.

Le Prix À part entière couronne ainsi de nombreuses années de travail et d'efforts concertés. En s'adjoignant l'expertise de personnes et d'organismes provenant de toutes ses sphères de juridiction, et en s'inspirant des bonnes pratiques mises de l'avant par d'autres villes, Gatineau a fait preuve d'une volonté inébranlable de se donner tous les outils nécessaires à l'édification d'une ville de plus en plus inclusive.

L'Office des personnes handicapées du Québec félicite la Ville de Gatineau et l'encourage à continuer de s'ériger ainsi en modèle de proactivité et d'écoute des besoins de l'ensemble de sa population.

Le Prix À part entière

Ayant pour porte-parole Stéphane Laporte, auteur et réalisateur, le Prix À part entière est remis aux deux ans par l'Office des personnes handicapées du Québec. Il vise à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées. Cette année, le Prix comportait quatre catégories : *Individus, Organismes sans but lucratif, Municipalités et MRC, Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics*. Les lauréats des trois premières catégories se sont vu octroyer une bourse de 10 000 \$, pour un total de 30 000 \$ en prix.

La Journée internationale des personnes handicapées

C'est en 1992 que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a désigné le 3 décembre en tant que Journée internationale des personnes handicapées, alors que se terminait la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992). Depuis, chaque année, des célébrations et des événements sont tenus dans le monde entier afin de sensibiliser la population à la participation sociale des personnes handicapées et aux façons de rendre la société plus inclusive. Cette année, l'ONU a retenu le thème *La technologie, au service de la participation sociale des personnes handicapées!* (adaptation libre du thème anglais *Sustainable development: the promise of technology*). L'Office s'inspire donc de ce thème pour faire valoir le rôle incontournable de la technologie dans l'aménagement de lieux de travail accessibles. Consultez sa page Web consacrée à la Journée internationale des personnes handicapées pour en savoir plus : www.ophq.gouv.qc.ca/jiph.

L'Office

L'Office a pour mission de veiller au respect de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, et de s'assurer que les organisations poursuivent leurs efforts à l'égard de leur participation sociale. Il exerce ainsi des responsabilités de promotion, de coordination, de conseil et d'évaluation. De plus, il informe, conseille, assiste et fait des représentations en faveur des personnes handicapées et de leur famille, tant sur une base individuelle que collective. Pour plus d'information, visitez le www.ophq.gouv.qc.ca.

Communication adaptée

Ce communiqué est disponible en médias adaptés. Pour l'obtenir, composez le 1 800 567-1465 ou, si vous utilisez un télécriteur, le 1 800 567-1477. Pour faire une demande par courriel, écrivez à publication@ophq.gouv.qc.ca.

-30-

Source : Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications

Pour renseignements : Michael Watkins, relationniste médias
819 314-3549